

Oui au programme d'allègement et à un pôle FRI stable



**DOMINIK BLUNSCHY, CONSEILLER NATIONAL
MEMBRE DU TEAM POLITIQUE FUTURE**

Le programme d'allègement budgétaire (PAB27) que nous adopterons lors de la session de mars est absolument nécessaire compte tenu de la pression qui pèse sur le budget fédéral. Tous les domaines doivent contribuer à le stabiliser. Il est toutefois important de faire preuve de discernement dans la mise en œuvre des mesures d'économie, et de ne pas pénaliser de manière disproportionnée les domaines essentiels pour l'avenir de notre pays.

Entre 2012 et 2024, les investissements de la Confédération dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) ont augmenté en moyenne de 1,9% par an, alors que les dépenses fédérales ont augmenté de 2,6% par an. Dans le même temps, nos excellents établissements de formation ainsi que les actrices et les acteurs de la recherche et de l'innovation ont contribué de manière significative à notre croissance économique, qui est désormais ralentie en raison des incertitudes internationales.

Dans ce contexte, il serait particulièrement inopportun de faire supporter une charge disproportionnée au domaine FRI, qui représente 9,4% du budget fédéral et plus de 15% du PAB27. Le Conseil des Etats en a pris conscience et a procédé, lors de la session d'hiver, à des corrections ciblées, afin que les actrices et les acteurs du domaine FRI en Suisse restent compétitifs et puissent remplir leurs missions au bénéfice de l'économie et de la société. Ces corrections, également recommandées par la CSEC-N et la CdF-N, doivent désormais obtenir une majorité au Conseil national. Sécurisons ainsi à la fois le programme d'allègement budgétaire et notre pôle FRI.

S. 2

PROGRAMME D'ALLÈGEMENT BUDGÉTAIRE 2027

Domaine FRI : contribuer à l'allègement grâce à des corrections ciblées

La Commission des finances du Conseil national souhaite réduire le volume des économies prévu par le Conseil fédéral dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027. Concernant le domaine de la recherche, de la formation et de l'innovation, la majorité de la commission propose de soutenir les corrections ciblées adoptées par le Conseil des Etats.

S. 3

PROGRAMME D'ALLÈGEMENT BUDGÉTAIRE 2027

Recommandations de vote du Réseau FUTURE

Recommandations de vote du Réseau FUTURE pour le Plan des tâches et des finances 2027-2029 et la Loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027 pour le budget fédéral.

Impressum

Münstergasse 64/66, 3011 Berne / T +41 31 351 88 46
info@netzwerk-future.ch, www.reseau-future.ch
La reproduction des articles est autorisée avec
l'indication de la source. // © Réseau FUTURE 2026

Le Réseau FUTURE fête ses 25 ans

Il y a vingt-cinq ans que les actrices et les acteurs des hautes écoles, de la recherche et de l'innovation en Suisse parlent d'une seule voix. En tant que communauté d'intérêts de ses organisations partenaires et des membres de son team politique au Parlement fédéral, le Réseau FUTURE incarne un échange actif entre la science et la politique. Dans un contexte budgétaire fédéral tendu et face aux défis de politique étrangère, ce dialogue constitue la base d'une politique d'investissement durable et du maintien des meilleures conditions-cadres possibles pour la formation, la recherche et l'innovation en Suisse.

PROGRAMME D'ALLÈGEMENT BUDGÉTAIRE 2027

Domaine FRI : contribuer à l'allègement grâce à des corrections ciblées

La Commission des finances du Conseil national souhaite réduire le volume des économies prévu par le Conseil fédéral dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027. Concernant le domaine de la recherche, de la formation et de l'innovation, la majorité de la commission propose de soutenir les corrections ciblées adoptées par le Conseil des Etats.

Au cours de la première semaine de session, le Conseil national examine, en tant que deuxième conseil, le programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération (PAB27). Lors de la session d'hiver, le Conseil des Etats avait corrigé les mesures d'économie dans différents domaines et réduit le volume d'allègements prévus par le Conseil fédéral. Après un examen approfondi du projet, la majorité de la Commission des finances du Conseil national (CdF-N) propose de suivre les décisions du Conseil des Etats ; elle demande toutefois un volume d'allègement supérieur de 363,2 millions de francs. Selon la majorité de la commission, les économies prévues par le Conseil fédéral devraient être réduites de 2,4 à 1,7 mias en 2027, de 3 à 2,1 mias en 2028 et de 3,1 à 2,1 mias en 2029. Dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (domaine FRI), la majorité de la CdF-N, s'appuyant sur le co-rapport de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national, suit intégralement les décisions du Conseil des Etats.

LEHE: préserver au mieux les bases légales

Concernant les hautes écoles cantonales, la CdF-N propose de réduire les coupes prévues de 120 à 60 mios de francs par an, afin d'éviter une charge excessive pour les cantons et une hausse disproportionnée des taxes d'études. Ces économies seraient réparties pour moitié entre les universités cantonales et les hautes écoles spécialisées (HES). A cet effet, la CdF-N soutient la modification de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) adoptée par le Conseil des Etats, selon laquelle la Confédération prend en charge « au maximum 20 % » des coûts de référence des universités et « au maximum 30 % » des coûts des HES. Actuellement, la loi prévoit une prise en charge fixe de 20 % respectivement 30 % des coûts, sans plafond. Etant

donné que le Conseil fédéral souhaite réduire les taux de contribution à 18,4 % et 27 % au maximum, cette proposition de la CdF-N est un pas dans la bonne direction. En outre, la commission soutient les réductions prévues des contributions liées à des projets, mais refuse de supprimer la base légale de ces contributions fédérales aux projets universitaires. Le Parlement peut ainsi conserver sa compétence pour soutenir à l'avenir des projets de recherche d'importance stratégique.

EPF : Pas de «stop-and-go»

Dans le cadre du financement du Domaine des EPF, la CdF-N propose de réduire la coupe de 67 mios prévue pour l'année 2027. Cette correction évitera que le domaine ne subisse, d'une année à l'autre, une baisse nette de son financement (« stop-and-go »). Les institutions du domaine des EPF participeront aux allègements à hauteur de 78 mios par an en 2028 et 2029.

Sécuriser la chaîne de valeur

S'agissant des organisations chargées d'encourager la recherche et l'innovation, la CdF-N propose, en accord avec le Conseil des Etats, de réduire les coupes budgétaires prévues par le Conseil fédéral de 10 % à 5 %. Le Fonds national suisse (FNS) et Innosuisse pourront ainsi contribuer à alléger le budget fédéral sans que la chaîne de création de valeur ne subisse de dommages à long terme. Concrètement, la CdF-N propose de corriger le volume des économies réalisées dans le financement d'Innosuisse de 32 à 16 mios par an et rejette les modifications prévues par le Conseil fédéral dans la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). En ce qui concerne le financement du FNS, elle propose également de réduire de moitié les coupes prévues, soit de 131 à 65 mios en 2027 et de 139,3 à 70,3 mios les années suivantes.

Si le Conseil national soutient les propositions de sa commission, le volume d'allègement dans le domaine FRI passera de 443,7 à 224,7 mios en 2027 et de 455,1 à 299,6 mios en 2028 et 2029. Le domaine peut ainsi contribuer à alléger le budget fédéral sans risquer de voir sa substance endommagée.

PROGRAMME D'ALLÈGEMENT BUDGÉTAIRE 2027

Recommandations de vote du Réseau FUTURE

Loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027 pour le budget fédéral

Le Réseau FUTURE recommande de soutenir les propositions suivantes de la Commission des finances du Conseil national concernant les révisions législatives prévues :

7. Loi sur la formation professionnelle
art. 54 et 55 :
majorité

8. Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

- Contributions liées à des projets :
art. 2, 12, 47, 48 (al. 4), 59, 60, 61 et 80a :
majorité
- Contributions de base aux hautes écoles cantonales :
art. 48 (al. 3) et 50 :
majorité

Parallèlement, le Réseau FUTURE recommande également de soutenir la **minorité III** (conformément au droit en vigueur) à l'art. 50.

9. Loi fédérale sur la formation continue
art. 12, 16 et 17 :
majorité

10. Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)
art. 18 (al. 2), 19 (al. 2, al. 3) et 20a :
majorité

Plan des tâches et des finances 2027-2029

Le Réseau FUTURE recommande de soutenir, dans le plan financier 2027-2029, les propositions suivantes de la Commission des finances du Conseil national :

MESURE 6 :
augmentation du financement par les utilisateurs des EPF
A231.0181 (Contribution financière au domaine des EPF) :
majorité

MESURE 7 :
réduction de la contribution fédérale au FNS
A231.0272 (Institutions chargées d'encourager la recherche) :
majorité

MESURE 26 :
augmentation du financement par les utilisateurs des hautes écoles cantonales
A231.0261 (Contributions de base aux universités LEHE) :
majorité
A231.0263 (Contributions de base aux hautes écoles spécialisées LEHE) :
majorité

MESURE 28 :
réduction de la contribution fédérale à Innosuisse
A231.0380 (Contribution financière à Innosuisse) :
majorité

MESURE 29 :
abrogation des dispositions de la Loi sur la formation continue relatives à l'encouragement
A231.0268 (aides financières LFCo) :
majorité

Pour les mesures 6, 7, 26, 27, 28, 29 et 30, les **minorités** qui demandent l'**abandon de la mesure proposée par le Conseil fédéral** sont conformes à la **planification financière prévue dans le message FRI 2025-2028**. Le Réseau FUTURE recommande donc de soutenir également ces propositions minoritaires.